

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Claude BLEUZEN; Gilbert HAUTEKIET ; Michel MATTLÉ ; Cédrik CROCHET ; Jacques DUVAL ; Alain MOREAU ; Jérôme ODINET ;
Mesdames Evelyne COBO ; Nathalie FERRER; Catherine LECOMTE ; Isabelle PICAULT
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame Claudine CHOUBRAC ayant donné pouvoir à Madame Evelyne COBO
Monsieur Luc ANDRIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques DUVAL
Madame Claudine BARRÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE
Mesdames Estelle ALEXANDRE, Martine ROUZIER

Absents :

Messieurs Christophe CORBET, Christian VERROLLES

Secrétaire de séance : Monsieur Cédrik CROCHET a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 25 Septembre 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

1/ AFFAIRES FINANCIERES

◆ Tarifs locations et droits de place 2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer pour 2014 une augmentation moyenne de 2%, correspondant sensiblement à l'inflation, pour l'ensemble des tarifs de location des salles communales. Cette mesure s'applique aussi aux concessions du cimetière, aux droits de place, mises en fourrière d'animaux et frais de scolarité des enfants résidant hors commune.

◆ Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives budgétaires, qu'il convient de prendre concernant :

- Quelques réajustements budgétaires (complément de crédits notamment pour des dépenses de combustibles, d'entretien de terrain: fauchage-épandage d'engrais, rémunérations d'agents non titulaires...)
 - L'intégration en section d'investissement des travaux en régie effectués par les agents communaux
 - L'intégration du montant réel TTC des travaux d'éclairage public, pour lesquels la participation communale avait déjà été versée
- ces écritures permettant de récupérer la TVA

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires correspondantes

◆ Subventions

Dans le cadre des opérations «Le Plein d'activité », il sera procédé au versement d'une somme de 96€ aux Archers de Préaux et aux Volants Préautais, suite à l'intervention d'animateurs.

2/ CONVENTIONS

◆ Avec la CCPM

Monsieur le Maire présente trois conventions établies entre la Commune de Préaux et la Communauté de Communes, qui ont été adoptées par le Conseil Communautaire du 5 décembre dernier. Elles ont pour but - afin d'être réglementaires eu égard aux domaines de compétence - de formaliser les conditions d'occupation, de gestion et d'entretien existantes ou à venir pour le complexe sportif de la Clef des Champs et le bassin de retenue, qui vient d'être créé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

◆ Avec la ville de Darnétal

Le conseil municipal unanime confirme son accord pour le partenariat financier à l'extension et la rénovation du complexe Jules FERRY, avec en contre partie des entrées à la piscine pour les Préautais au même tarif que pour les Darnétalais.

◆ Avec le centre de gestion

- Adhésion au programme de missions complémentaires facultatives du centre de Gestion, notamment pour la médecine préventive.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

3/ RESSOURCES HUMAINES

◆ Régime indemnitaire

Suite à la demande de mutation de la Secrétaire Générale occupant un poste de rédacteur et au recrutement d'un agent sur ce même grade aux indices de rémunération différents, il convient d'apporter des compléments à la délibération n°2013-026 du 27 septembre 2013 qui fixait les modalités du régime indemnitaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter, pour le grade de Rédacteur occupé par un agent exerçant les fonctions de Secrétaire Général(e) et dont le traitement de base est basé sur un indice inférieur à 380, la possibilité de verser d'une part mensuellement l'IEMP dans le cadre des taux réglementaires (0 à 3), et d'autre part en décembre l'IAT selon les conditions définies dans la délibération 2013-026.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

4/ TRAVAUX

◆ Réserve incendie du Puits de l'Aire

Monsieur le Maire rappelle le projet qui consistait à implanter à proximité du carrefour au Puits de l'Aire, une réserve d'eau pour la défense incendie du secteur. Il explique pourquoi celui-ci est bloqué: suite au refus du propriétaire de vendre un bout de parcelle qui aurait permis cette implantation, une procédure d'utilité publique a été engagée depuis plusieurs années. Le propriétaire a, dans un premier temps, fait appel contre l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pris par le Préfet le 22 novembre 2011. Le tribunal administratif de Rouen a donné raison au Préfet, dans un jugement rendu le 26 septembre 2013. Mais le propriétaire conteste le jugement devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI, entraînant le maintien du blocage du projet.

Les subventions qui avaient été obtenues auprès du Département et de l'Etat ont été perdues, faute de réalisation dans les délais impartis.

Aussi, Monsieur le Maire propose de déposer un nouveau dossier de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

◆ Cimetière

La procédure de reprise de concessions, entamée il y a 3 ans, va arriver prochainement à sa dernière phase. Ceci était devenu nécessaire, car il ne reste presque plus de places disponibles.

Il sera nécessaire de disposer d'un ossuaire

Le Conseil Municipal unanime autorise M Le Maire à demander une subvention éventuelle à cet effet.

◆ Mairie

Monsieur Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de réhabilitation.

Il soumet au Conseil Municipal un avenant pour le lot couverture, motivé par la nécessité de remplacer les gouttières des descentes d'eau et par le choix du zinc pour la réalisation des sous faces de la toiture. Cet avenant s'élève à 4 082.62 € H.T., soit 5.63 % du marché.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt du projet de SCOT du Pays entre Seine et Bray

Le conseil municipal unanime émet un avis favorable sur le Document d'Aménagement Commercial et le Schéma de Cohérence territoriale, qui a été arrêté lors du comité syndical du 7 novembre dernier.

- Enquête publique sur projet de SAGE

L'enquête est en cours et se termine prochainement. Le rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est communiqué.

- Changement d'adresse du siège CCPM

La délibération du Conseil Communautaire qui régularise l'adresse du siège (qui était restée à la mairie de Martainville) est également approuvée par le Conseil Municipal.

- Informations diverses

Le Département attribue une aide de 2 900 € pour la réalisation du plateau surélevé sur la RD15, à l'entrée de Préaux

Dates des élections municipales : 23 et 30 mars 2014. La commune disposera de 3 délégués communautaires, qui seront à élire en même temps.

Date des élections européennes : 25 mai 2014

La participation de la Commune pour les transports au Collège d'Isneauville s'élève à 4 860 €

Le montant des fonds récoltés pour le Téléthon dans la Commune s'élève à 1 991 €

- Rythmes scolaires

Le projet d'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine a été soumis à l'inspecteur d'académie. Monsieur Le Maire en rappelle les grandes lignes :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les horaires du matin et du midi sont inchangés. L'après midi, fin des apprentissages à 15h30 puis ¾ h d'activités périscolaires (non obligatoires)
- 3 heures de classe le mercredi matin qui démarreraient à 8 h30 ou 9 h.

Il n'est pas envisagé de restauration scolaire le mercredi.

Concernant les activités périscolaires, les premières orientations envisagées seraient de les faire réaliser par les animateurs de l'accueil de loisirs périscolaire existant.

De nouvelles réunions de concertation devront se dérouler pour affiner le projet.

- Liaison A13/ A 28

Une rencontre s'est déroulée pour examiner les impacts éventuels sur le PLU de la Commune. Une autre réunion avec les Maires des communes concernées est prévue en préfecture le 12 décembre prochain.

- Demande de l'Union des Juifs de France

Cette association demande l'apposition d'une plaque commémorative liée à la présence de la Rue aux Juifs dans la Commune. Ne connaissant pas de fait marquant relatif à la dénomination de cette rue, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande.

- Subventions du Département aux associations

Monsieur Le Maire donne lecture des subventions attribuées par le Département de Seine Maritime à une associations et à un particulier de la Commune. Il précise également que le Département va procéder à une évaluation de son schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Il est fait ensuite un compte rendu des réunions qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h05